

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 121 (2018)

Artikel: Espoir et désillusion de la politique cantonale jurassienne des sports après l'entrée en souveraineté
Autor: Zumwald, Benjamin
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-843779>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Espoir et désillusion de la politique cantonale jurassienne des sports après l'entrée en souveraineté

BENJAMIN ZUMWALD

Le 20 mars 1977, la République et Canton du Jura devient le premier canton suisse à disposer d'un article constitutionnel encourageant la pratique du sport, formulé en ces termes : « Art. 30. — L'État encourage la pratique générale du sport¹. » Si sa teneur reste sommaire, il n'en demeure pas moins la première étape d'une responsabilité cantonale affirmée vis-à-vis de la promotion et du développement du mouvement sportif en Suisse. L'initiative à l'origine de cet article ne revient toutefois pas à l'Assemblée constituante (dénommée également la Constituante), organisme chargé de rédiger la Constitution cantonale au lendemain de l'acceptation du vote d'indépendance, mais relève d'une initiative spontanée entreprise par l'Association jurassienne des maîtres d'éducation physique diplômés (A.J.M.E.P.D.). Fondée en 1976 suite aux inquiétudes soulevées par le manque de dispositions prises par la Constituante quant à l'encouragement du sport, l'A.J.M.E.P.D. sollicite les élus de cette dernière afin de leur rappeler la part de responsabilité qu'ils doivent assumer dans le développement des sports jurassiens. Ainsi naquirent les premières préoccupations cantonales relatives au phénomène sportif, prémices des divers entretiens et discussions préparatoires qui aboutiront, au début des années 1980, à l'adoption des textes de loi et à la création d'organes cantonaux compétents.

Le sport réunit un grand nombre de protagonistes actifs à différentes échelles : associations faitières nationales ou régionales, clubs sportifs ou sociétés auxquels s'ajoute l'importance non négligeable des milieux économiques et des pouvoirs publics ; la diversité des disciplines sportives ne faisant que décupler les personnes concernées. Créée en 1980, la Commission pour l'élaboration de la politique sportive de la République et Canton du Jura (C.E.P.S.) avait pour mission de rassembler l'ensemble

de ces acteurs au sein de divers groupes de travail dont les conclusions ont été reprises par les autorités cantonales. Qui sont les artisans de ce projet ? De quels modèles, issus des autres cantons suisses ou de l'étranger, se sont-ils inspirés ? Quelles mesures a-t-on envisagées à court, moyen et long terme ? Quoique difficilement quantifiables, quelles ont été les conséquences de ces considérations politiques sur le milieu sportif ? Ballottée entre espoirs et désillusions, l'élaboration d'une politique cantonale des sports a véritablement constitué un processus dont nous proposons de retracer, au sein de cette contribution, les principales étapes avant d'en évaluer les répercussions concrètes, en particulier sur les disciplines du football et du hockey sur glace. Souligner les dispositions avant-gardistes qui animaient les espoirs des premières autorités cantonales jurassiennes dans la réalisation de leur indépendance nous paraît essentiel. Certains projets, inspirés par ces inclinations progressistes, ont pu voir le jour tandis que d'autres, rattrapés par des échéances temporelles, des obligations budgétaires voire des impératifs légaux, sont tombés dans l'oubli. Qu'en est-il des intentions entreprises dans le domaine du sport ? La confrontation de l'avant-projet du rapport final, rédigé par la C.E.P.S. en 1981, avec les mesures concrètement adoptées par l'administration apportera un éclairage pertinent à cette interrogation.

L'histoire du sport constituant un champ d'études dont l'exploration a débuté récemment en Suisse², l'historiographie du sport jurassien se résume encore à quelques contributions éparses. Bien que de taille modeste, la *Lettre d'information* intitulée « Histoire des sports » et publiée en 2008 par le Cercle d'études historiques de la Société jurassienne d'Émulation propose plusieurs contributions intéressantes tout en dressant un état de la recherche bienvenu sur le sujet³. Force est de constater que la situation n'a pratiquement pas évolué durant ces dix dernières années⁴ et de reconnaître que ce sont bien des questionnements soulevés, dans la *Lettre d'information* précédemment citée, par Roger Besson et repris par Pauline Milani dans son introduction⁵ qui nous ont, en quelque sorte, orienté vers la problématique que nous nous proposons de développer aujourd'hui en trois chapitres. Nous entreprendrons, dans un premier temps, un bref survol de la diffusion et du développement du mouvement sportif sur le territoire jurassien en nous concentrant sur le football et le hockey sur glace. Mis à part l'ouvrage d'Alain Meury⁶, les contributions relatives à l'histoire du football⁷ et du hockey sur glace⁸ se résument essentiellement à la documentation offerte par un certain nombre d'ouvrages commémoratifs, célébrant

l'histoire jubilaire des différents clubs et associations. Nous nous concentrerons ensuite sur la période qui suit l'acceptation du vote d'indépendance en analysant les étapes préfigurant la création de la politique cantonale des sports ainsi que la mise en place des organes et services qui lui sont dédiés⁹. Enfin, nous examinerons les conséquences concrètes que les dispositions adoptées au niveau cantonal ont eues en particulier sur les disciplines du football et du hockey sur glace¹⁰, ainsi que de façon plus générale, sur la promotion et la pratique du sport dans son ensemble¹¹.

Diffusion et développement du sport sur le territoire jurassien avant l'entrée en souveraineté, les cas du football et du hockey sur glace

La Suisse représente incontestablement l'un des berceaux du football en Europe continentale¹². Le pays a en effet constitué un foyer de diffusion privilégié à partir duquel cette pratique sportive s'est ensuite propagée aux pays voisins¹³. Il serait en revanche erroné de considérer l'adoption du football à l'intérieur du territoire suisse comme un processus rapide et uniforme. Si les premiers clubs font leur apparition dans les années 1860 sur le bassin lémanique et dans les centres urbains, il faut attendre le début du xx^e siècle pour que le phénomène s'étende à l'ensemble du pays et s'implante notamment, de façon durable, sur le territoire jurassien. Ainsi, de pratiques d'abord spontanées, naquirent au mois de mai 1904 les deux premiers clubs jurassiens: le Football Club (FC) Tavannes et le FC Porrentruy¹⁴. Révolu le temps des patronymes anglais apparaissant dans la composition des comités ou des formations de ces deux clubs jurassiens, comme ce fut le cas au sein des premiers clubs suisses de football¹⁵. Ce sont bien des acteurs locaux que l'on retrouve à l'origine de ces créations. L'engouement provoqué par la fondation de ces deux premiers clubs fit des émules dans d'autres communes jurassiennes, si bien que l'élaboration d'une Association jurassienne bernoise de football (A.J.B.F.), transformée en Association jurassienne de football (A.J.F.) dès 1978¹⁶, apparut rapidement comme une nécessité.

Concrétisée en février 1907, la fondation de l'A.J.B.F. marque l'ouverture d'un championnat interjurassien qui débute vraisemblablement au mois d'avril de la même année¹⁷. La participation à un circuit de compé-

tition régionale désinhibe progressivement certaines équipes qui envisagent leur entrée à l'Association suisse de football (A.S.F.). Le FC Tavannes joue les précurseurs en s'affiliant à l'A.S.F. en 1909¹⁸, suivi de près par le SR Delémont en 1913¹⁹ puis par le FC Porrentruy en 1921²⁰. Nous ne nous attèlerons pas à décrire les parcours des différentes équipes jurassiennes au sein du championnat suisse, non parce qu'ils ne sont pas dignes d'intérêt, mais parce que d'autres ouvrages l'ont déjà fait et que ce n'est pas le dessein de notre étude. Il nous importe cependant de relever certains éléments qui caractérisent le développement du football jurassien. Comme le remarquait pertinemment le journaliste sportif Éric Walter, dans la préface de l'ouvrage d'Alain Meury :

« Le Jura n'a pas de grande équipe. Certes Moutier ou Porrentruy se sont illustrés à des titres divers, mais dans le pays ceux qui entendent réussir une brillante carrière s'expatrient comme l'ont fait Ballaman, Citherlet ou Schindelholz, pour ne citer que les plus glorieux²¹. »

Il s'agit là d'une première particularité essentielle. La région jurassienne ne disposant pas de centre urbain important, elle ne constitue pas un terreau favorable au maintien pérenne d'une équipe au sein des premières divisions du championnat national. Nous ne remettons pas en question le talent des footballeurs formés au sein des clubs jurassiens, le nombre de joueurs ayant effectué une carrière internationale étant somme toute remarquable²². Force est de constater en revanche que la situation démographique urbaine particulière de la région n'a pas offert aux clubs des moyens financiers leur permettant de rivaliser avec ceux d'autres villes suisses²³. Les indices déterminant la dynamique sportive d'une discipline, dans une région donnée, ne se limitent toutefois pas aux résultats et aux performances réalisés par les équipes locales. Ils doivent également tenir compte du nombre de clubs et de membres actifs voire de la diversité des activités et compétitions proposées.

Deux témoignages d'enfance rédigés par des Ajoulots, l'un de la première moitié du xx^e siècle et l'autre de la seconde, mettent en évidence l'importance du football dans le parcours de vie d'un jeune Jurassien. André Montavon décrit ainsi une pratique encore spontanée de ce sport durant les décennies 1920 et 1930, soit à une époque à laquelle il était encore difficile, pour des raisons économiques, de se procurer le matériel indispensable :

« Les vieilles boîtes de conserve elles-mêmes sont utilisées à ferrer le bout des sabots-souliers, car le ballon de football, financièrement inaccessible au galopin, est remplacé par le premier caillou venu ; seuls les patients et prévoyants se sont fabriqué, avec un morceau de journal et

une vieille chambre à air de vélo bien découpée, de bonnes balles à fort rebond : des nantis²⁴ ! »

Ce n'était en tout cas ni l'envie ni l'imagination qui manquaient à ces jeunes pour pratiquer leur sport favori. Au début des années 1970, Bernard Comment évoluait, quant à lui, comme junior au FC Porrentruy. Il décrit la ferveur qui s'emparait des supporters lors des derbys opposant les rouge et noir bruntrutains aux jaune et noir delémontains :

« Au Tirage comme au parc des Sports, ce sont des milliers de spectateurs qui se serrent en rang d'oignons autour du terrain, la foule déborde, grimpe sur les palissades et autres murets, certains vont s'asseoir derrière les buts, adossés aux pancartes publicitaires, et les matchs sont disputés jusqu'au bout, dans un affrontement où se joue l'essentiel de la saison²⁵. »

Ces récits soulignent, chacun à leur manière, le caractère prégnant du football dans le quotidien de la population jurassienne. Le fait que l'implantation de ce sport se soit réalisée de façon relativement tardive, comparée au reste de la Suisse, n'a en rien affecté le développement exceptionnel qu'il a connu depuis. La multitude de clubs qui se créent tout au long du xx^e siècle témoigne d'un foisonnement significatif de l'activité footballistique dans la région²⁶. Les difficultés liées au développement qualitatif des clubs, soit celles qui ont entravé leur maintien durable parmi l'élite du championnat suisse, ont ainsi été admirablement contrebalancées par une représentation quantitative supérieure à la moyenne nationale ; en témoignent notamment les chiffres publiés par les statistiques de Jeunesse et Sport en 1980²⁷ (voir les tableaux 1 et 2 établis en annexe). Nous retiendrons donc cet aspect particulier comme caractéristique essentielle pour décrire le football jurassien ; une caractéristique que l'on retrouve de façon à peu près similaire, quoique plus tardivement, dans l'évolution d'une autre discipline : le hockey sur glace.

Si, comme pour le football, les origines du hockey sur glace en Suisse proviennent essentiellement de pratiques importées par la bourgeoisie britannique²⁸, il faut attendre le début du xx^e siècle pour assister à une implantation effective de ce sport et à une uniformisation cohérente des règles du jeu. Celle-ci intervient notamment à la suite de la création de la Ligue suisse de hockey sur glace (L.S.H.G.) en septembre 1908²⁹. Il convient de relever d'emblée un élément fondamental qui distingue le hockey sur glace du football. Il s'agit d'un sport dont la pratique, du moins à ses débuts, n'est rendue possible que lorsque certaines conditions météorologiques favorables sont remplies ; d'où une prédisposition plus marquée des régions alpines à l'accueillir. Difficile de déterminer

avec précision à quand remontent les premières pratiques du hockey sur glace sur le territoire jurassien³⁰. Nous nous limiterons par conséquent à évoquer les premières créations de clubs qui remontent à la fin des années 1940. Le Hockey Club (HC) Courrendlin ouvre le bal en 1946, suivi de près par le HC Delémont en 1947 et le HC Porrentruy en 1948. Les difficultés posées par le coût de construction et d'entretien des infrastructures, aussi bien des patinoires artificielles dans un premier temps que des projets de patinoires couvertes dans un second, ont indéniablement ralenti l'expansion de la discipline dans la région tout en réfrénant les velléités compétitives de certains clubs. Les péripéties relatives à la construction d'une patinoire artificielle destinée au HC Delémont en représentent sans conteste l'exemple le plus emblématique³¹. Les hockeyeurs jurassiens ont été contraints de prendre leur mal en patience avant de pouvoir pleinement profiter d'un essor important de leur discipline. Comme ce dernier survient véritablement à partir des années 1980³² et que, par conséquent, l'entrée en souveraineté et la mise en place d'une politique cantonale des sports ont joué un rôle décisif, il nous paraît légitime de reporter la suite de cette thématique au troisième chapitre de notre étude.

De ce bref survol des premières manifestations et des premières pratiques, d'abord spontanées puis institutionnalisées, ainsi que des développements du football et du hockey sur glace sur le territoire jurassien avant l'entrée en souveraineté, nous retiendrons les points suivants :

L'apparition et l'adoption plutôt tardive des deux disciplines en comparaison du reste de la Suisse ; particularité due essentiellement au fait qu'il s'agit d'une région périphérique.

Malgré quelques épisodes notoires³³, l'absence d'équipe phare ayant évolué durablement dans les deux premières divisions des championnats nationaux ; à imputer principalement à la dimension modeste des villes jurassiennes qui ne permettaient pas de réunir la manne financière nécessaire.

Enfin une dense constellation de clubs sportifs, du moins pour le football, puisque chaque commune disposait pratiquement de son propre club de football ; foisonnement qui témoigne d'une intense pratique et d'un attrait, supérieur à la moyenne suisse, exercé par la discipline sur la population.

Les deux derniers éléments retenus nourriront une perspective comparative intéressante entre l'avant- et l'après-entrée en souveraineté du canton, pour autant que nous ayons décrit, au préalable, les principales conséquences de cet événement sur le mouvement sportif.

De la création de l'A.J.M.E.P.D. aux conclusions émises par la C.E.P.S.

Au lendemain de l'entrée en souveraineté, le canton considère que les investissements dans le domaine sportif se sont révélés insuffisants durant la période bernoise. Comme évoqué au début de cet article, le cri d'alarme est lancé dans un premier temps par un regroupement de maîtres d'éducation physique, réunis au sein de l'A.J.M.E.P.D. En consultant la première lecture de la future Constitution cantonale soumise par l'Assemblée constituante, les membres de l'A.J.M.E.P.D. s'inquiètent du caractère « vague » et « incomplet » de l'article 27 dévolu au sport (devenu dans la version actuelle l'article 30, que nous avons reproduit dans notre introduction). Ils rédigent donc une lettre accompagnée d'un dossier à l'attention des membres de la Constituante³⁴. Ces documents insistent sur deux aspects incombant directement aux autorités et à ne point négliger. Le premier souligne l'importance du sport comme pratique sanitaire essentielle pour prévenir le bien-être de la population³⁵; un souci que l'État ne peut omettre en tant que garant d'un niveau de santé satisfaisant de ses citoyens. Le second souligne la vétusté de la plupart des infrastructures et leur incapacité à couvrir les besoins des diverses pratiques sportives, notamment dans le cadre du sport scolaire :

« Le Jura est actuellement en net retard sur la majorité des autres régions de Suisse en matière d'installations sportives. Nous tenons ici à vous faire part de notre souci et, par le biais de compléments d'information, à vous transmettre nos revendications³⁶. »

Ces propos sont étayés par une comparaison entre les installations effectivement disponibles dans le canton du Jura et celles dont disposent les autres cantons romands. La reconnaissance d'un retard conséquent se révèle sans équivoque, sans doute l'Assemblée constituante en était-elle déjà partiellement consciente. Elle n'a toutefois pas souhaité compléter l'article de la Constitution cantonale relatif à la promotion du sport en y ajoutant les points proposés par l'A.J.M.E.P.D.³⁷, ne considérant pas judicieux de spécifier avec autant de détail cet article constitutionnel et ajournant la résolution des différents problèmes liés au développement du sport à l'entrée en souveraineté.

Pour accroître son influence en étoffant ses rangs et élargir sa représentation au mouvement sportif jurassien dans son ensemble, l'A.J.M.E.P.D. se tourna vers les associations sportives du nouveau

canton. La démarche se révéla rapidement fructueuse et déboucha, en novembre 1977, sur la création de l'Association jurassienne de sport (A.J.S.)³⁸. Cet organisme faitier poursuivit le travail entamé par l'A.J.M.E.P.D. et fit ainsi part, à diverses reprises, de ses inquiétudes par rapport à certaines dispositions prises par l'Assemblée constituante à l'égard des activités liées au mouvement sportif. Selon la Constituante, les modifications de ces dispositions ne relevaient plus nécessairement de son ressort, mais devraient être réévaluées par le premier Gouvernement jurassien lors de son entrée en fonction, en témoigne cette réponse envoyée à l'A.J.S. en juin 1978 :

« Nous vous savons gré d'attirer notre attention sur les problèmes que les récentes décisions de l'Assemblée créent en matière d'exercice et de développement du sport. Toutefois, il nous paraît que c'est au niveau de la réalisation de ces décisions — c'est-à-dire sous la responsabilité du premier Gouvernement jurassien — que les correctifs nécessaires pourront être pris³⁹. »

Las de cette inaction, l'A.J.S. entretint des contacts avec la presse afin de publier des articles visant à rallier l'opinion publique aux préoccupations du mouvement sportif⁴⁰. La démarche rencontra un succès mitigé, permettant de « limiter les dégâts sans du tout contenter les sportifs du nouveau canton⁴¹ ». Il fallut attendre le début de l'année 1979 et l'entrée en souveraineté effective du canton pour que la situation évolue véritablement en faveur des attentes formulées par les acteurs du mouvement sportif.

En janvier 1979, le premier Gouvernement jurassien est investi de ses pouvoirs suivi de près, en mars, par l'Office des sports (O.C.S.)⁴², organisme cantonal chargé de promouvoir et d'encourager les activités physiques et le sport. Étant donné que l'ensemble de la politique sportive cantonale restait à établir et que ce travail monumental ne pouvait être accompli uniquement par le personnel composant l'O.C.S. à ses débuts, le Gouvernement jurassien décida de former une Commission cantonale des sports (C.C.S.), formée en grande partie de membres de l'A.J.S. Enfin, le 15 avril 1980, suite notamment aux discussions des membres de la C.C.S. avec le ministre Roger Jardin, alors ministre du Département de l'éducation et des affaires sociales, les autorités cantonales avalisèrent la création d'une commission transitoire supplémentaire, la Commission pour l'élaboration de la politique sportive de la République et Canton du Jura (C.E.P.S.). Celle-ci était mandatée, sur une durée de huit à douze mois, pour élaborer les projets suivants⁴³ :

- Établir une politique sportive de la République et Canton du Jura.
- Définir les moyens et les buts de la promotion du sport.
- Définir les critères et les taux de subventionnement.
- Définir les tâches de la Commission cantonale des sports.
- Rédiger les lois, les décrets, les ordonnances et les règlements.

Le dernier-né des cantons suisses se donnait ainsi des moyens remarquables face auxquels seul le temps imparti semblait constituer un dernier obstacle à la réalisation des objectifs affichés. Il ne fallait toutefois pas chômer, on ne chôma pas.

Le 15 mai 1980, soit un mois après sa création, la C.E.P.S. est parvenue à constituer 8 groupes de travail dont les dénominations illustrent les différents aspects de la politique sportive cantonale que la commission souhaitait développer en leur sein⁴⁴ :

1. La médecine sportive.
2. Le sport pour tous.
3. Les associations et le sport d'élite.
4. Les constructions et installations.
5. Les finances.
6. L'éducation physique à l'école.
7. La femme et le sport.
8. Les lois, ordonnances et règlements.

S'échelonnant entre un minimum de six et un maximum de quatorze personnes, la composition des groupes de travail a été mûrement réfléchie. Elle reflète la combinaison des compétences nécessaires à l'exercice d'un travail efficace tout en sollicitant les principaux acteurs concernés, sans pour autant négliger une représentation équitable de l'ensemble des régions géographiques du canton. Le secrétariat général, présent à chacune des séances des différents groupes et, par conséquent, coordinateur essentiel du travail effectué, était assuré par Jean-Pierre Molliet. Les groupes se réunissaient durant les soirs de semaine, une dizaine de fois chacun entre mai 1980 et janvier 1981 ; mois durant lequel les travaux des huit groupes ont été rassemblés pour établir un rapport final qu'il était prévu de soumettre au Gouvernement et au Parlement jurassien en avril 1981. Ce document n'a toutefois jamais vu le jour, puisqu'aucune remise officielle n'a finalement été organisée par les nouvelles autorités ; point

essentiel sur lequel nous reviendrons ultérieurement. Notre approche repose par conséquent sur l'avant-projet du rapport final consigné aux ArCJ⁴⁵. Renfermant les espoirs de tous les acteurs du milieu sportif jurassien, ce document de 79 pages constitue une source précieuse et inédite dont nous synthétisons, ci-dessous, les principales conclusions; celles-ci doivent être considérées comme des stratégies qu'il s'agissait de mettre en place à court et à moyen terme en respectant les mesures et la marche à suivre suggérées.

Les premières préoccupations énoncées dans le rapport de la C.E.P.S. s'attachent au domaine de la médecine sportive. S'intéressant « davantage à l'homme sain qu'au malade »⁴⁶, la médecine sportive promeut un aspect aujourd'hui incontournable de la santé publique : la prévention. Si l'être humain a pris conscience du rôle bénéfique de l'activité physique depuis des générations, la prise en charge méthodique de cet aspect par les pouvoirs publics reste un phénomène relativement récent⁴⁷. En proposant l'organisation de plusieurs formations et la mise en place d'une commission cantonale dévolue à la médecine sportive⁴⁸, la C.E.P.S. tenait à ce que les autorités jurassiennes jouent un rôle précurseur dans ce domaine. Nous pouvons par ailleurs tirer le même constat des considérations émises par le groupe de travail « La femme et le sport ». En 1979, la création du Bureau de la condition féminine, « premier du genre à voir le jour en Suisse⁴⁹ », cristallise les intentions égalitaires formulées au lendemain de l'acceptation du vote d'indépendance. Bien qu'au sein du rapport de la C.E.P.S. ne figurent que peu de dispositions concrètes visant à encourager la pratique du sport par les femmes, le débat n'en reste pas moins engagé et ses tenants proposent qu'il se poursuive notamment au sein du Bureau de la condition féminine⁵⁰. On retiendra, des conclusions émises par ce groupe de travail, la volonté de maintenir la mixité des cours d'éducation physique à tous les niveaux scolaires et celle de faciliter l'accès des femmes à l'ensemble des activités sportives. Corollaire de cette conception égalitaire du sport, l'encouragement d'un « Sport pour Tous » figure lui aussi parmi les attentes formulées par la C.E.P.S.

Les artisans de la politique cantonale jurassienne se sont-ils inspirés de modèles, en Suisse ou à l'étranger ? De manière générale, Jean-Claude Salomon indique que s'il y a bien eu des soutiens et collaborations bienvenus, notamment de la part de l'Office Jeunesse et Sport du Jura bernois, établi à Saint-Imier, et de l'Office fédéral du sport à Macolin, il n'y a en revanche pas eu de modèle employé véritablement comme source d'inspiration. M. Salomon souligne que la première préoccupation de l'O.C.S. et de la C.E.P.S. consistait avant tout à répondre aux attentes du

milieu sportif jurassien. Il fallait donc écouter les revendications des associations sportives régionales et proposer ensuite des solutions adéquates aux problèmes rencontrés⁵¹. Le groupe de travail « Sport pour Tous » constitue l'un des seuls à avoir sollicité d'autres acteurs du sport suisse, pour participer aux discussions lors de ses séances de travail, en les personnes de Jörg Stauble, responsable technique de l'Association suisse de sport, et Yves Jeannotat, chef de presse à Macolin. On mentionne également que des contacts ont été entretenus avec « certains responsables helvétiques du mouvement Sport pour Tous⁵² ». Il s'agissait au fond d'introduire, en terres jurassiennes, un concept élaboré depuis quelques années à l'échelle nationale. Parmi les mesures concrètes, on prévoyait notamment la mise en place d'un cours de condition physique à Saint-Ursanne, l'établissement de parcours mesurés et de parcours Vita dans chaque district du canton, ainsi que le balisage et l'entretien de plusieurs pistes de ski de fond⁵³. La démocratisation du sport passait également par un encouragement en milieu scolaire, encore fallait-il convaincre que l'éducation physique se situe au même niveau que les autres matières enseignées :

« Phénomène de la culture moderne et facteur du développement de l'individu et de la société, l'EP [éducation physique] fait partie intégrante de l'éducation au même titre que l'ensemble des activités artistiques, littéraires, scientifiques et technologiques⁵⁴. »

Le rapport insiste sur la nécessité d'accroître le nombre d'heures d'éducation physique dispensées aux écoliers jurassiens, ceci à tous les niveaux, et sur l'obligation de proposer aux jeunes des cours facultatifs de sport. L'exécution de ces deux démarches se heurtait toutefois au manque d'installations sportives capables de les accueillir.

L'insuffisance et la vétusté des infrastructures sportives jurassiennes ont constitué un problème récurrent soulevé, comme nous l'avons vu, à maintes reprises par les milieux sportifs. Le sujet occupe également une place centrale dans le rapport de la C.E.P.S. qui, sans chercher à créer une polémique sur le sujet, relève les manquements du patronage bernois avant l'entrée en souveraineté⁵⁵. L'indépendance constituait donc un moment opportun pour mettre en place une stratégie élaborée sur l'ensemble du territoire cantonal. La première tâche de la C.E.P.S. consistait à établir un inventaire détaillé des installations existantes. Il s'agissait ensuite de combler les carences observées en fonction de la répartition géographique des activités sportives, des pôles de compétence du sport d'élite ainsi que des besoins scolaires et de la population en général. Dans le rapport, les propositions de construction ou de rénovation s'avèrent

nombreuses et ne concernaient pas seulement Delémont et Porrentruy, mais également une dizaine d'autres localités⁵⁶. Les autorités communales étaient bien entendu sollicitées en tant que propriétaires des terrains et commanditaires des chantiers. Étant donné des projets échelonnés sur le moyen et le long terme, il semblait indispensable au groupe de travail « Constructions et installations » qu'il puisse poursuivre son mandat « durant au moins 5 ans⁵⁷ », une fois échu le délai alloué à la C.E.P.S. par les autorités. Les propositions de ce groupe font en grande partie écho à la conception globale envisagée comme répartition des pôles sportifs sur le territoire du canton, conception que Jean-Claude Salomon résume de la façon suivante :

« À la question “qu'est-ce qu'on pourrait développer dans notre région?”, on était partis sur un concept qui disait que la vallée de Delémont, on la consacrait au football, les Franches-Montagnes aux sports de loisirs [...] et en Ajoie on parlait de la patinoire donc du hockey, c'était à peu près cela les idéaux⁵⁸. »

La distribution ainsi proposée tient compte de la situation des clubs observée au début des années 1980. Elle cherche à favoriser leur développement en mettant à leur disposition les structures adéquates; préoccupation par ailleurs partagée par le groupe de travail « Associations et sport d'élite ».

Les clubs et associations sportives reposent avant tout sur un fonctionnement volontaire et bénévole qui leur est propre. L'État n'a généralement pas à s'immiscer dans leur organisation, mais il lui incombe en revanche de mettre à disposition les structures et les moyens nécessaires à leur pérennité. Le groupe de travail « Associations et sport d'élite » part d'un constat affligeant : « Aucun des sportifs d'élite helvétiques n'est ressortissant de l'État jurassien⁵⁹. » Il était par conséquent urgent de valoriser ce statut en créant des structures de promotion régionales, dénommées communément cadres cantonaux, pour chaque discipline. L'appartenance au sport d'élite constituant une charge non négligeable, pour les athlètes eux-mêmes et pour les clubs et associations, le groupe de travail prévoyait également une participation financière de l'État afin de couvrir certains frais. Il préconisait la création d'un groupe « Promotion du sport », chargé d'appliquer ces différentes mesures durant les années à venir. Tout ce qui relevait du domaine économique pouvait également s'appuyer sur les conclusions émises par le groupe « Finances ». Ce dernier concentra en effet l'essentiel de son activité à chercher des moyens de financement annexes, en plus des « trois sources essentielles : le Sport-Toto, les collectivités et les entreprises, l'État⁶⁰ », à

même de subvenir aux différents besoins du mouvement sportif. Quant au dernier groupe de travail, intitulé « Lois, ordonnances et règlements », il a porté un regard juridique attentif à l'ensemble des dispositions élaborées par les sept autres groupes. Sa principale tâche commença toutefois après la remise du rapport aux autorités, supervisant le travail législatif effectué par la commission parlementaire et le Parlement jurassien.

Le passage en revue des principaux points de l'avant-projet de rapport final donne un aperçu de la dimension colossale du travail accompli par la C.E.P.S. Sans doute, l'ordre dans lequel sont présentées les problématiques abordées par les différents groupes de travail n'est pas anodin et reflète, en quelque sorte, la primauté que leur vouaient les membres de la commission⁶¹. Il n'est ainsi pas surprenant de retrouver la médecine sportive en première ligne, la santé composant l'un des aspects désormais essentiels de la promotion du sport par les autorités, fussent-elles cantonales ou fédérales. Le texte du rapport présente également un certain nombre d'éléments progressistes, reflets des conceptions avant-gardistes défendues lors du processus d'indépendance. Le souci porté à l'égalité entre femmes et hommes conduit ainsi la C.E.P.S. à prendre des dispositions concrètes visant à promouvoir une meilleure représentation des femmes dans le milieu sportif jurassien. Les conclusions du rapport se tournent avec optimisme vers le futur et l'espoir d'une prise en main déterminée et efficace des multiples facettes du sport jurassien par les nouvelles autorités cantonales. La balle était désormais dans le camp de ces dernières. Le dernier chapitre de notre étude dresse le bilan des principales mesures concrétisées, récapitulant les moyens administratifs et budgétaires déployés, tout en exposant certaines conséquences tangibles sur l'évolution du mouvement sportif jurassien.

La mise en place de la politique cantonale jurassienne des sports et ses impacts sur le mouvement sportif

L'entente entre les premières autorités cantonales et les associations sportives jurassiennes n'a pas toujours été des plus cordiales. Les attentes du milieu sportif étaient fortes au lendemain de l'élaboration de l'avant-projet du rapport final de la C.E.P.S. Le fait que ce document soit resté à l'état d'avant-projet et que le rapport final de la C.E.P.S. n'ait jamais vu le jour — principalement parce que le Gouvernement, débordé

par d'autres dossiers, n'est pas parvenu à lui accorder l'attention qu'il méritait — a passablement atteint l'optimisme qui avait prévalu durant son élaboration. Dure confrontation donc que celle de ses auteurs à la réalité d'une administration qui avançait encore à tâtons, croulant sous un déluge de dossiers à traiter bien supérieur à l'effectif du personnel dont elle était nantie. Les premiers déboires de certains membres de l'A.J.S. et de la C.C.S. n'ont pas tardé à se manifester dans le courant de l'année 1981, à propos notamment de certains retards dans le versement des subventions en provenance du Sport-Toto⁶². L'O.C.S. a tenté de maintenir le dialogue, cherchant à apaiser les tensions⁶³. Celles-ci ont malgré tout perduré plusieurs mois, conduisant à la démission d'une partie des membres de la C.C.S. Nous ne reviendrons pas en détail sur ces conflits, puisqu'ils représentent davantage la déception, compréhensible, de nombreux acteurs du milieu sportif vis-à-vis d'une administration qui devait faire ses premiers pas, que de véritables négligences. L'enquête administrative engagée à l'encontre de M. Salomon et de l'O.C.S., durant cette période, a conclu qu'aucune faute professionnelle n'avait été commise⁶⁴. Jean-Pierre Molliet confirme ces propos en décrivant le contexte délicat dans lequel se trouvait le chef de l'O.C.S. :

« M. Salomon était un peu assis entre deux chaises, puisqu'il avait d'un côté son ministre, Roger Jardin, et puis de l'autre, il avait les sportifs et il y a eu des tensions parce qu'on ne pouvait pas atteindre tous les objectifs qu'on s'était donnés au départ⁶⁵. »

Ces tensions temporaires ont finalement fait place à des échanges constructifs entre le milieu sportif et l'administration cantonale. Dressons le bilan des principales mesures promues jusqu'au début des années 2000.

L'O.C.S. ayant commencé son activité en mars 1979, les premières mesures d'encouragement ont été prises rapidement dans le domaine du sport scolaire à travers l'organisation de camps, destinés aux jeunes, proposant différentes activités durant les vacances estivales et hivernales⁶⁶. En parallèle ont été mises en place des journées sportives comprenant des disciplines comme le basketball, le volleyball, l'athlétisme et le football. En janvier 1982, soit quelques mois après ces réalisations essentiellement accomplies dans le cadre scolaire, le concept « Sport pour Tous » démarrait en trombe avec un premier cycle de 19 cours destinés à la population jurassienne. L'O.C.S. créa une commission affectée, pour les éditions suivantes, à l'établissement des futurs programmes de cours, s'affranchissant ainsi d'une charge de travail somme toute importante⁶⁷. Des projets concernant le milieu du sport d'élite virent également le jour

durant l'année 1982. Le Service des sports du quotidien *le Pays* avait pris l'initiative, depuis 1974 déjà, de proposer à ses lecteurs un concours visant à élire chaque année les meilleurs sportifs jurassiens, considérant aussi bien les performances individuelles que celles réalisées en équipe⁶⁸. Dès 1982, l'O.C.S. lança à son tour le prix cantonal du mérite sportif⁶⁹. Le concours a connu, depuis sa création, un développement et une popularité remarquable. Mettant en valeur les performances sportives cantonales, les cérémonies de remise des prix devinrent rapidement un rendez-vous annuel incontournable pour une bonne partie des acteurs du mouvement sportif jurassien⁷⁰. En parallèle, un important travail était accompli en collaboration avec les différentes fédérations et associations sportives afin qu'elles disposent de critères objectifs permettant la sélection de leurs meilleurs athlètes à intégrer ensuite aux entraînements des cadres régionaux. Enfin en 1998, l'O.C.S. joua les pionniers suisses en élaborant le concept *sports-études*, permettant aux jeunes sportifs d'élite de se consacrer davantage à la pratique de leur discipline sportive en allégeant leurs horaires scolaires et en leur accordant un soutien financier bienvenu. De manière plus générale, les fonds alloués au sport par les autorités cantonales ont incontestablement constitué l'un des critères essentiels à l'efficacité de la politique sportive.

Les milieux sportifs, l'A.J.S., la C.C.S. puis la C.E.P.S. s'étaient, dans un premier temps, alarmés de ne voir figurer aux budgets cantonaux des années 1979 et 1980 aucun montant explicitement destiné à la promotion du sport⁷¹. La situation a positivement évolué par la suite. Jean-Claude Salomon reconnaît que son Office a bénéficié, du moins au cours de la décennie 1980, d'une grande liberté dans le budget octroyé par les autorités⁷². Conscientes du retard que leur canton avait pris dans le domaine sportif, ces dernières ne souhaitaient pas que les finances constituent une entrave dans le développement des mesures d'encouragement liées au sport. La situation évolua peu à peu au début des années 1990 pour faire place à une politique parfois plus restrictive, sans pour autant céder à l'austérité. Le maintien des différentes mesures d'encouragement énumérées ci-dessus n'a en tout cas jamais été remis en question. Décrivons encore brièvement certains bénéfices tangibles que ces mesures ont apportés au développement du sport, en particulier pour le football et le hockey sur glace.

Dans notre premier chapitre, nous avons observé que le canton du Jura disposait déjà d'un nombre remarquable de clubs de football lors de son entrée en souveraineté. Si cette situation n'a pas sensiblement évolué entre les années 1980 et 2000, on constate en revanche un accroissement

du nombre de juniors en leur sein. Les statistiques Jeunesse et Sport (voir tableaux 1 et 2 en annexe) illustrent en effet une augmentation conséquente, durant la première moitié de la décennie 1980, du nombre de participants dans les activités liées au football proposées sur le territoire jurassien. L'augmentation reprend ensuite dans les années 1990. Quant à la proportion de ces participants, elle s'est toujours située en dessus de la moyenne suisse. La différence a même tendance à se creuser lorsqu'on considère l'intégralité de la période couverte par les chiffres, témoignant de l'attractivité et de la dynamique de la discipline dans la région. Les performances réalisées par les SR Delémont dans le championnat suisse, entre 1990 et le début des années 2000⁷³, ne sont certainement pas étrangères à cet engouement. Concernant le hockey sur glace, nous en étions restés au début des années 1970. En 1973, deux événements conjoints ont offert un nouvel élan au développement du hockey jurassien: la fondation du HC Ajoie et l'achèvement de la patinoire couverte de Porrentruy. Le club ajoiot pouvait notamment compter, pour sa relève, sur la constellation d'autres clubs qui s'étaient établis dans le canton⁷⁴. Moins d'une décennie plus tard, en 1982, l'Association jurassienne de hockey sur glace voyait le jour à La Roche. Si les participants J+S jurassiens à l'activité hockey sur glace représentent des chiffres plus timides que le football au début des années 1980, la situation est admirablement rattrapée dès la fin de la décennie, atteignant des proportions supérieures à la moyenne helvétique. Cet état des lieux des pratiques du football et du hockey sur glace dans le canton du Jura entre les années 1980 et 2000 reflète en quelque sorte la stratégie élaborée par la politique cantonale des sports. Celle-ci appuyait en effet un développement de la discipline football axé sur la région de Delémont et un épanouissement du hockey sur glace centré sur l'Ajoie. De façon plus générale, les chiffres établis par les statistiques J+S, toutes disciplines confondues, révèlent une activité sportive foisonnante dans le canton du Jura, située bien au-dessus de la moyenne nationale.

Conclusion

L'entrée en souveraineté de la République et Canton du Jura reste à ce jour un pan peu exploré de l'historiographie suisse. Il s'agit pourtant d'un épisode unique de l'histoire récente helvétique; un véritable processus politique et institutionnel qui a suscité l'enthousiasme d'une part importante de la population jurassienne. Jean-Pierre Molliet l'illustre

bien lorsqu'il décrit l'état d'esprit animant les candidats à l'élection de l'Assemblée constituante qui a eu lieu le 21 mars 1976 :

« La perspective de l'élaboration d'une charte et la création d'un État sur des bases nouvelles et annoncées comme avant-gardistes sont alléchantes. Pas étonnant donc que des mouvements de tous bords s'ajoutent aux partis politiques traditionnels dans cet aréopage d'individus des deux sexes prêts à vivre une aventure qui s'annonce comme unique et phénoménale⁷⁵. »

Si le sujet mérite incontestablement de faire l'objet d'une monographie, dont les intentions de recherche systématiques apporteraient une perspective globale essentielle, la présente étude pose les premiers jalons d'une approche envisagée à travers le prisme du phénomène sportif. On regrettera peut-être le manque de diversité des sources écrites consultées ; résultat, avant tout, du faible recul dont nous disposons face à un événement encore relativement récent. Les deux précieux témoignages de Jean-Claude Salomon et Jean-Pierre Molliet viennent heureusement combler certaines lacunes laissées par les archives de l'époque et offrent une vision concrète, une expérience vécue de cet épisode inédit.

Considérer l'avant-projet de rapport final remis par la C.E.P.S. au Gouvernement et au Parlement jurassien comme une utopie serait discrediter injustement des conclusions qui constituaient un compte-rendu perspicace de l'état du mouvement sportif dans le canton et proposaient des solutions pertinentes quant au travail que les autorités se devaient d'accomplir dans ce domaine. L'état d'esprit qui a dominé certaines séances des différents groupes de travail témoigne de points de vue parfois idéalistes, situés au-delà des moyens administratifs et financiers que la République et Canton du Jura serait en mesure d'allouer au sport. Les espérances portées par les revendications soumises par l'A.J.M.E.P.D. et l'A.J.S. à l'Assemblée constituante s'étaient déjà soldées par de nombreuses désillusions, laissant présager une possible réception similaire du rapport final de la C.E.P.S. par le Gouvernement jurassien. Bien que ce document n'ait jamais vu le jour sous sa forme définitive — les autorités cantonales se devant de garantir l'exécution de nombreux autres chantiers, tous domaines confondus —, le travail accompli n'en a pas pour autant été jeté aux oubliettes, servant de document de référence durant de nombreuses années. Force est de constater, au terme de cette étude, que le sport a fait l'objet de prises en main et de considérations variées, mais globalement remarquables. Les attentions favorables qu'il a reçues doivent beaucoup au travail colossal effectué par les membres de la C.E.P.S., par le personnel du C.O.S., et par l'ensemble des acteurs

sportifs qui se sont investis dans cette entreprise. Si le calendrier initialement prévu n'a pas pu être respecté à la lettre, les autorités jurassiennes ont, quant à elle, finalement fait preuve d'une ouverture d'esprit en offrant les moyens financiers et administratifs nécessaires à la réalisation des différents projets. Depuis les années 1980, le parcours de deux clubs, l'un en football, l'autre en hockey sur glace, dans l'élite du championnat suisse, malgré des exigences sportives plus contraignantes que dans la première moitié du xx^e siècle, atteste que de nombreuses mesures ont porté leurs fruits.

Comme nous l'avons observé dans notre chapitre premier, la diffusion du football et du hockey sur glace apparaît plus tardivement dans le canton du Jura que dans d'autres régions suisses. Le sport collectif n'en a pas moins connu un développement quantitatif et qualitatif remarquable, pour le football à partir de la décennie 1930 déjà, et pour le hockey sur glace à partir des années 1980 ; grâce notamment à la mise en place de la politique cantonale des sports. Nous ne pouvons faire l'impasse sur la notion identitaire et le caractère cohésif qui accompagne la progression de ce phénomène⁷⁶. Supporter le HC Bienne ou les Young Boys de Berne durant une saison ne soulevait indéniablement pas, pour les Bruntrutains ou les Delémontains, les mêmes passions que lorsqu'ils pouvaient suivre les matchs disputés par le HC Ajoie ou les SR Delémont, peu importe qu'ils fussent en 1^{re}, en 2^e voire en 3^e division. Au lendemain de l'indépendance et de l'entrée en souveraineté, la population jurassienne était encore divisée en son sein par les récentes querelles entre indépendantistes et antiséparatistes. Dans ce contexte, le sport constitue un exutoire fondamental, transcendant les différends et tempérant les anciens antagonismes. À travers leur soutien indéfectible à un club sportif, les supporters de tout horizon s'accommodaient de la proximité d'anciens ennemis, écourtant le temps habituellement nécessaire à une réconciliation. Dans cette perspective, le cas du HC Ajoie semble édifiant à plus d'un titre⁷⁷. Il occupe d'une part une place remarquable en Ligue nationale depuis les années 1980 et, d'autre part, il porte le nom d'une région et non d'une commune, s'ouvrant ainsi à une identité régionale qui dépasse largement la localité de Porrentruy. L'impact de ces éléments reste toutefois difficile à quantifier objectivement, si ce n'est en analysant l'évolution du nombre de supporters, leur origine et leurs engagements au sein des sociétés sportives ; des aspects qu'une autre étude viendra sans doute étoffer un jour.

Annexes

Tableau 1. Évolution du nombre de participants J+S aux cours de branches sportives (1980-2000)⁷⁸.

	Participants J+S football		Participants J+S hockey sur glace		Participants J+S toutes disciplines confondues	
	Canton Jura	Total suisse	Canton Jura	Total suisse	Canton Jura	Total suisse
1980	752	48 712	50	4 431	4 010	341 079
1981	979	53 831	0	5 006	4 892	359 414
1982	1 041	57 229	21	6 450	5 233	385 823
1983	1 102	61 827	10	7 237	5 955	405 205
1984	1 134	65 684	68	8 428	5 798	431 213
1985	1 328	67 418	52	9 475	5 985	441 076
1986	873	65 614	66	10 723	5 668	454 176
1987	1 003	65 291	120	8 919	5 592	435 719
1988	1 069	67 694	151	10 970	5 557	448 156
1989	1 059	64 062	141	10 753	5 535	458 956
1990	1 234	64 765	199	11 438	5 395	470 180
1995 ⁷⁹	1 707	115 733	467	27 315	9 070	820 191
2000	2 236	133 855	451	28 425	9 601	863 567

Tableau 2. Proportion (en %) des participants J+S par rapport à la population (1980-2000)⁸⁰.

	Participants J+S football		Participants J+S hockey sur glace		Participants J+S toutes disciplines confondues	
	Canton Jura	Total suisse	Canton Jura	Total suisse	Canton Jura	Total suisse
1980	1,16	0,77	0,08	0,70	6,17	5,36
1981	1,51	0,85	0	0,08	7,53	5,65
1982	1,60	0,90	0,03	0,10	8,05	6,06
1983	1,70	0,97	0,02	0,11	9,16	6,37
1984	1,74	1,03	0,10	0,13	8,92	6,77
1985	2,04	1,06	0,08	0,15	9,21	6,93
1986	1,34	1,03	0,10	0,17	8,72	7,13
1987	1,54	1,03	0,18	0,14	8,60	6,84
1988	1,64	1,06	0,23	0,17	8,55	7,04
1989	1,63	1,01	0,22	0,17	8,52	7,21
1990	1,86	0,94	0,30	0,17	8,15	6,84
1995	2,58	1,68	0,71	0,43	13,69	11,93
2000	3,28	1,84	0,66	0,39	14,07	11,85

Benjamin Zumwald est doctorant en histoire contemporaine à l'université de Neuchâtel. Soutenu par le Fonds national suisse de la recherche scientifique, son travail de thèse porte sur les liens qui se sont établis entre les clubs de sport collectif et les entreprises de l'Arc jurassien durant la seconde moitié du xx^e siècle.

NOTES

¹ *Constitution de la République et Canton du Jura du 20 mars 1977*. Recueil systématique, rjsu.jura.ch (consulté le 18.10.18).

² Les travaux pionniers apparaissent véritablement à la fin des années 1990 et connaissent, depuis le début des années 2000, un développement réjouissant. Parmi ceux-ci, mentionnons les deux ouvrages de Lutz Eichenberger (*Die Eidgenössische Sportschule Magglingen 1944-1994: 50 Jahre im Dienst der Sportförderung*, Magglingen, Eidg. Sportschule, 1994, 230 p.; *Die Eidgenössische Sportkommission 1874-1997: ein Beitrag zur Sportpolitik des Bundes*, s. I., Eidgenössische Sportkommission, 1998, 370 p.), ainsi que la contribution relative à l'histoire du football de Pierre Lanfranchi (« Football et modernité. La Suisse et la pénétration du football sur le continent », in *Traverse*, n° 3, Zurich, Chronos, 1998, p. 76-87). S'ensuivent deux ouvrages collectifs incontournables: Christophe Jaccoud, Laurent Tissot et Yves Pedrazzini (dir.), *Sports en Suisse: traditions, transitions et transformations*, Lausanne, Antipodes, 2000; Christophe Jaccoud et Thomas Buset (dir.), *Sports en formes: acteurs, contextes et dynamiques d'institutionnalisation*, Lausanne, Antipodes, 2001.

³ Pauline Milani (dir.), « Histoire des sports », in *Lettre d'information*, n° 40, Porrentruy, Cercle d'études historiques de la Société jurassienne d'Émulation, 2008.

⁴ Mise à part la parution, en 2009, d'un ouvrage célébrant le centenaire du club de football des Sports-Réunis Delémont (Maurice Rais (éd.), *Cent Ans d'émotions: SR Delémont 1909-2009*, Delémont, Sports-Réunis Delémont, 2009, 84 p.), rien d'autre n'est, à notre humble connaissance du moins, à signaler.

⁵ « S'appuyant sur les outils de la géographie, Roger Besson s'interroge sur le sport de haut niveau dans le canton et pose une question qui reste à développer: la création du canton a-t-elle favorisé ce développement? » Pauline Milani, ouvr. cité, p. 3.

⁶ Alain Meury, *le Football jurassien*, Delémont, s. n., 1975, 142 p.

⁷ FC Porrentruy, *FC Porrentruy: 1904-1934*, Porrentruy, FC Porrentruy, 1934, 28 p.; FC Porrentruy, *FC Porrentruy: 1904-2004*, Porrentruy, FC Porrentruy, 2004, 58 p.; Association jurassienne de football, *100 Ans de passion: 1907-2007*, Moutier, Association jurassienne de football, 2007, 147 p.; Maurice Rais (éd.), *Cent Ans d'émotions: SR Delémont 1909-2009*, Delémont, Sports-Réunis Delémont, 2009, 84 p.

⁸ Hervé de Weck, *Patinoire couverte d'Ajoie. Hockey-Club Ajoie 1973-1983*, Porrentruy, s. n., 1983, 48 p.; Francis Erard, Éric Guerdat et Jean-Pierre Molliet, *Association jurassienne de hockey sur glace: 1982-1992*, Delémont, A.F.H.G., 1992, 29 p.; Patrice Buchs et Hervé de Weck, *le Hockey-Club Ajoie 1973-1998 ou les Aléas d'un club de hockey dans une petite région aux confins de la Suisse*, Porrentruy, H.C.A. j'y crois, 1998, 72 p.; Jean-Pierre Molliet, *50 Ans de hockey sur glace à Delémont: 1948-1998*, Delémont, Impr. Jurassienne S.A., 1998, 24 p.

⁹ Les sources qui ont été nécessaires à l'élaboration de ce chapitre sont majoritairement consignées aux Archives cantonales jurassiennes (ArCJ).

¹⁰ Les rapports et statistiques annuels publiés par Jeunesse et Sport, principal instrument d'encouragement du sport de la Confédération, depuis sa création en 1979, nous apporteront les chiffres nécessaires (*Jeunesse + Sport. Rapport annuel et statistique*, Office fédéral du sport, Macolin, 1979-2005).

¹¹ Les archives de l'Office des sports de la République et Canton du Jura (O.C.S.) n'ont pas encore été inventoriées et restent entreposées dans un lieu peu propice à la consultation. Les témoignages de deux acteurs incontournables du sport jurassien depuis l'entrée en souveraineté (Jean-Claude Salomon, chef de l'O.C.S. de 1980 à 2012, et Jean-Pierre Molliet, secrétaire général des différents groupes de travail mandatés par la C.E.P.S.) pallieront cette lacune des sources manuscrites. Nous tenons ici à les remercier chaleureusement pour le temps qu'ils nous ont accordé lors de ces entretiens.

- ¹² Christian Koller, «“Little England” : Die avantgardistische Rolle der Schweiz in der Pionierphase des Fussballs», In Beat Jung (éd.), *Die Nati: Die Geschichte der Schweizer Fussball-Nationalmannschaft*, Göttingen, Werkstatt, 2006, p. 11-22. ; Jérôme Gogniat, *L'Activité physique dans les pensionnats: Émergence du sport en Suisse au tournant du XIX^e siècle*, Mémoire de master, université de Neuchâtel, 2014, 122 p. ; Jérôme Berthoud, Grégory Quin, Philippe Vonnard, *le Football suisse: des pionniers aux professionnels*, Lausanne, P.P.U.R., 2016, p. 15-18.
- ¹³ Pierre Lanfranchi, ouvr. cité, p. 76-87. ; Paul Dietschy, *Histoire du football*, Paris, Perrin, 2014, p. 111-113.
- ¹⁴ Alain Meury, ouvr. cité, p. 18.
- ¹⁵ Outre les noms de certains promoteurs du football en Suisse, l'influence britannique marqua également l'appellation de plusieurs clubs (dont certaines subsistent encore aujourd'hui: Grasshopper à Zurich, Young Boys à Berne, etc.). Pierre Lanfranchi, ouvr. cité, p. 80.
- ¹⁶ Association jurassienne de football, ouvr. cité, p. 23.
- ¹⁷ Association jurassienne de football, ouvr. cité, p. 15.
- ¹⁸ Alain Meury, ouvr. cité, p. 23.
- ¹⁹ Maurice Rais, ouvr. cité, p. 14.
- ²⁰ FC Porrentruy, ouvr. cité, 1934, p. 10.
- ²¹ Alain Meury, ouvr. cité, p. 6.
- ²² On consultera la liste des footballeurs jurassiens ayant évolué à l'international pour s'en rendre compte. Association jurassienne de football, ouvr. cité, p. 103-113.
- ²³ Mentionnons deux références à ce sujet. La première, que nous avons déjà évoquée, se concentre essentiellement sur la région jurassienne tandis que la seconde propose une approche portant sur le territoire suisse dans son ensemble. Roger Besson, «la Place du sport d'élite jurassien sur l'échiquier suisse: quelle présence en football et en hockey sur glace?», in Pauline Milani, ouvr. cité, p. 8-14. ; Martin Schuler «la Dynamique géographique du sport d'élite suisse: le cas du football», in Christophe Jaccoud, Laurent Tissot et Yves Pedrazzini (dir.), ouvr. cité, p. 125-149.
- ²⁴ André Montavon, *les Beûtchîns: tiens-toi bien polisson! Souvenirs de la communale*, Porrentruy, Société jurassienne d'Émulation, 1988, p. 45.
- ²⁵ Bernard Comment, *Entre deux: une enfance en Ajoie*, Paris, Biro, 2007, p. 66.
- ²⁶ Pour une approche chronologique jusqu'au milieu des années 1970, nous renvoyons à l'ouvrage d'Alain Meury, ouvr. cité, p. 17-121. Pour un état des lieux des clubs de football jurassiens inscrits à l'A.J.F. en 2007, on se référera aux différents portraits réalisés lors du centenaire de l'Association jurassienne de football, ouvr. cité, p. 31-83.
- ²⁷ Le pourcentage de participants J+S, toutes disciplines confondues, illustre en effet, en 1980 déjà, une participation supérieure dans le canton du Jura en comparaison du reste de la Suisse. Remarquons toutefois qu'il s'agit là des chiffres pour les participants en âge J+S (soit les jeunes de 14 à 20 ans pour les années 1980 à 1990 et de 10 à 20 ans pour les années 1995 à 2000). Il serait par conséquent judicieux de les compléter avec l'évolution du nombre de pratiquants, toutes catégories d'âge confondues, enregistrés dans les différentes disciplines; données que nous ne sommes pas parvenues à réunir.
- ²⁸ Thomas Busset, «De la sociabilité mondaine à la compétition: les débuts du hockey sur glace en Suisse», in Christophe Jaccoud et Thomas Busset (dir.), ouvr. cité, p. 127-136. ; Christian Koller, «Sport transfer over the channel: elitist migration and the advent of football and ice hockey in Switzerland», in *Sport in Society*, n° 20, 2017, p. 1390-1404.
- ²⁹ Thomas Busset, ouvr. cité, p. 131-132.
- ³⁰ Les *Témoignages des pionniers*, recueillis dans l'ouvrage publié à l'occasion des 10 ans de

l'Association jurassienne de hockey sur glace (Francis Erard, Éric Guerdat et Jean-Pierre Molliet, ouvr. cité, p. 6-7), attestent de rencontres informelles entre les adeptes du puck sur divers plans d'eau gelée, mais il s'agit de souvenirs impossibles à dater avec exactitude.

³¹ Sous le titre *la Saga de la patinoire*, un chapitre résume les plus de trente années qui se sont écoulées entre le dépôt du premier projet, en 1959, et la construction effective, en 1993, de la « Patinoire régionale de Delémont ». Jean-Pierre Molliet, ouvr. cité, 1998, p. 16-18.

³² À la fin de l'année 1979, la C.E.P.S. avait recensé environ 300 sportifs affiliés à la Fédération jurassienne des sports de glace et domiciliés dans le canton du Jura ; soit un chiffre plus de dix fois inférieur aux 3 200 sportifs enregistrés à l'Association jurassienne de football. ArCJ, BCF 41.2 *Rapport intermédiaire et avant-projet de rapport final* (1980-1981), Thèses de la C.E.P.S. et des groupes de travail, p. 14.

³³ Nous pensons notamment aux cinq saisons consécutives (1961/1962 à 1965/1966) disputées par le FC Porrentruy en Ligue nationale B, de même qu'aux sept saisons réalisées par le FC Moutier — le rattachement de cette commune au canton du Jura reste un sujet en discussion — dans cette même division (1949/1950, 1950/1951, 1962/1963 à 1965/1966 et 1967/1968), auxquelles s'ajoute une saison en Ligue nationale A (1966/1967). Philippe Guggisberg (éd.), *75 ans Swiss Football League — Ligue nationale ASF*, Muri bei Bern, Swiss Football League, 2009, p. 212-214.

³⁴ ArCJ, 96 J 228 *Éducation physique et sport dans le canton du Jura* (1976.12), Lettre et dossier d'information n° 1, décembre 1976.

³⁵ Rien de nouveau dans ce discours, puisqu'il constitue, dès le XIX^e siècle, l'un des facteurs à l'origine des premières préoccupations étatiques relatives à la promotion d'une pratique sportive régulière des citoyens, que ce soit par ailleurs en Suisse ou dans d'autres pays. Michel Rieu, « la Santé par le sport : une longue histoire médicale », in *Sport, recherche et société*, n° 26, 2010, p. 30-35 ; Thierry Terret, *Histoire du sport*, Paris, PUF, 2013, p. 25-27.

³⁶ ArCJ, 96 J 228 *Éducation physique et sport dans le canton du Jura* (1976.12), Lettre et dossier d'information n°1, décembre 1976.

³⁷ Les précisions suivantes avaient été proposées : « L'État favorise la pratique générale du sport par : a) l'institution d'un Office cantonal de l'éducation physique et des sports, b) le soutien à l'aménagement d'installations sportives, c) la formation et le perfectionnement de cadres et d'enseignants qualifiés ». ArCJ, 96 J 228 *Éducation physique et sport dans le canton du Jura* (1976.12), Lettre et dossier d'information n° 1, décembre 1976.

³⁸ ArCJ, BCF 41.2 *Rapport intermédiaire et avant-projet de rapport final* (1980-1981), Thèses de la C.E.P.S. et des groupes de travail, p. 5.

³⁹ ArCJ, AConst 6.5.21 *École — science — culture* (1976.10-1978.10), Lettre de l'Assemblée constituante à l'A.J.S., 12 juin 1978.

⁴⁰ Voir notamment l'article suivant : « L'Association jurassienne de sport n'est pas satisfaite », *le Démocrate*, 8 juin 1978, p. 5.

⁴¹ ArCJ, BCF 41.2 *Rapport intermédiaire et avant-projet de rapport final* (1980-1981), Thèses de la C.E.P.S. et des groupes de travail, p. 5.

⁴² Pour être exact, cet office s'est durant quelques mois dénommé Office Jeunesse et Sport (ou J+S) avant d'adopter son appellation actuelle. Le 20 avril 1978, l'Assemblée constituante avait porté son effectif à trois personnes. ArCJ, BCF 41.2 *Rapport intermédiaire et avant-projet de rapport final* (1980-1981), Thèses de la C.E.P.S. et des groupes de travail, p. 13.

⁴³ ArCJ, BCF 41.2 *Rapport intermédiaire et avant-projet de rapport final* (1980-1981), Thèses de la C.E.P.S. et des groupes de travail, p. 7.

⁴⁴ Tous les procès-verbaux des différentes séances de ces groupes de travail sont consignés aux Archives cantonales jurassiennes. ArCJ, BCF 41.1 *Procès-verbaux des séances des groupes de travail* (1980-1981).

- ⁴⁵ ArCJ, BCF 41.2 *Rapport intermédiaire et avant-projet de rapport final* (1980-1981), Avant-projet de rapport final, 79 p.
- ⁴⁶ ArCJ, BCF 41.2 *Rapport intermédiaire et avant-projet de rapport final* (1980-1981), Avant-projet de rapport final, p. 1.
- ⁴⁷ Michel Rieu, ouvr. cité, p. 33-34.; Thierry Terret, ouvr. cité, p. 92-93.
- ⁴⁸ ArCJ, BCF 41.2 *Rapport intermédiaire et avant-projet de rapport final* (1980-1981), Avant-projet de rapport final, p. 2-3.
- ⁴⁹ Déléguée à l'égalité, *Historique des bases légales*, Bureau de l'égalité, www.jura.ch/egalite (consulté le 20.11.18).
- ⁵⁰ ArCJ, BCF 41.2 *Rapport intermédiaire et avant-projet de rapport final* (1980-1981), Avant-projet de rapport final, p. 55.
- ⁵¹ Entretien avec Jean-Claude Salomon enregistré le 21 novembre 2018.
- ⁵² ArCJ, BCF 41.2 *Rapport intermédiaire et avant-projet de rapport final* (1980-1981), Avant-projet de rapport final, p. 10.
- ⁵³ ArCJ, BCF 41.2 *Rapport intermédiaire et avant-projet de rapport final* (1980-1981), Avant-projet de rapport final, p. 12-15.
- ⁵⁴ ArCJ, BCF 41.2 *Rapport intermédiaire et avant-projet de rapport final* (1980-1981), Avant-projet de rapport final, p. 42.
- ⁵⁵ ArCJ, BCF 41.2 *Rapport intermédiaire et avant-projet de rapport final* (1980-1981), Thèses de la C.E.P.S. et des groupes de travail, p. 10. Même constat de Jean-Claude Salomon: « Il y avait eu un certain laisser-aller de la part du canton de Berne qui savait que le canton du Jura entrerait en souveraineté et avait décidé de ne plus trop s'occuper des infrastructures sur le territoire jurassien ». Entretien avec Jean-Claude Salomon enregistré le 21 novembre 2018.
- ⁵⁶ ArCJ, BCF 41.2 *Rapport intermédiaire et avant-projet de rapport final* (1980-1981), Avant-projet de rapport final, p. 23-24.
- ⁵⁷ ArCJ, BCF 41.2 *Rapport intermédiaire et avant-projet de rapport final* (1980-1981), Avant-projet de rapport final, p. 27.
- ⁵⁸ Entretien avec Jean-Claude Salomon enregistré le 21 novembre 2018.
- ⁵⁹ ArCJ, BCF 41.2 *Rapport intermédiaire et avant-projet de rapport final* (1980-1981), Avant-projet de rapport final, p. 19.
- ⁶⁰ ArCJ, BCF 41.2 *Rapport intermédiaire et avant-projet de rapport final* (1980-1981), Avant-projet de rapport final, p. 36.
- ⁶¹ Il s'agit de l'ordre dans lequel nous les avons énumérés la première fois, sous forme de liste.
- ⁶² « Rien ne va plus entre l'AJS et l'administration », *l'Impartial*, 8 décembre 1981, p. 25.
- ⁶³ « M. J.-C. Salomon face aux associations », *le Pays*, 13 janvier 1982, p. 13
- ⁶⁴ Entretien avec Jean-Claude Salomon enregistré le 21 novembre 2018.
- ⁶⁵ Entretien avec Jean-Pierre Molliet enregistré le 30 novembre 2018.
- ⁶⁶ Entretien avec Jean-Claude Salomon enregistré le 21 novembre 2018.
- ⁶⁷ « "Sport pour Tous" aussi dans le Jura », *le Pays*, 12 janvier 1982, p. 3.
- ⁶⁸ « Élections des meilleurs sportifs jurassiens 1981 », *le Pays*, 9 janvier 1982, p. 17.
- ⁶⁹ « Remise de récompenses aux sportifs jurassiens méritants », *l'Impartial*, 27 février 1982, p. 25.
- ⁷⁰ Entretien avec Jean-Claude Salomon enregistré le 21 novembre 2018.
- ⁷¹ Entretien avec Jean-Pierre Molliet enregistré le 30 novembre 2018.
- ⁷² Entretien avec Jean-Claude Salomon enregistré le 21 novembre 2018.

⁷³ Entre 1990 et 2000, le club a disputé 8 saisons en Ligue nationale B (1991/1992 à 1998/1999) et une saison en Ligue nationale A (1999/2000). Philippe Guggisberg (éd.), ouvr. cité, p. 212-214.

⁷⁴ Le canton n'en dénombrerait pas moins d'une dizaine en 1992. Francis Erard, Éric Guerdat et Jean-Pierre Molliet, ouvr. cité, p. 9-29.

⁷⁵ Jean-Pierre Molliet, *les Événements qui ont modelé l'histoire jurassienne: de l'an 999 au ralliement de Moutier en 2017*, Delémont, D+P S.A., 2017, p. 78.

⁷⁶ Serge Fauché (éd.), *Sport et identité*, Paris, L'Harmattan, 2000, 432 p.; Andy Smith, *la Passion du sport*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, 126 p.

⁷⁷ Pierre Rossel («La culture en effervescence...», in Michel Bassand et Pierre Centlivres, *Vivre en société*, Porrentruy, Société jurassienne d'Émulation, 1993, p. 245-272) a pertinemment relevé certains aspects cohésifs du club de hockey ajoulot.

⁷⁸ *Jeunesse + Sport. Rapport annuel et statistique*, Office fédéral du sport, Macolin, 1979-2000.

⁷⁹ L'année 1995 forme le premier exercice complet ayant intégré une modification importante de la tranche d'âge prise en charge par J+S. Le programme d'encouragement du sport de la Confédération suisse intégrait désormais les jeunes de 10 à 20 ans (il se limitait aux jeunes de 14 à 20 ans au préalable), expliquant le fort accroissement du nombre de participants au sein des activités entre 1993 (total suisse: 486 218), 1994 (611 256) et 1995 (820 191). *Jeunesse + Sport. Rapport annuel et statistique*, Office fédéral du sport, Macolin, 1979-2000.

⁸⁰ Ces données (arrondies au centième) ont été obtenues en divisant les chiffres du tableau 1 par la population, respectivement, du canton du Jura et de la Suisse, dans les années 1980, 1990 et 2000. Martin Schuler, *Évolution de la population des communes 1850-2000*, Neuchâtel, Office fédéral de la statistique, 2002, p. 122-123.

